



Conseil Municipal du 15 septembre 2026
Salle du Conseil Municipal à Villemur-sur-Tarn

Extrait du Registre des Délibérations

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le 23/09/2026
ID : 031-213105844-20260915-DELIB2026086-DE



Délibération 2026-086

**Déclassement des documents de la Médiathèque - Année 2026 –
Désherbage et mise au pilon**

L'An deux mille vingt-six et le mardi 15 septembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Serge MOULET, Maire, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 09 septembre 2026.

Présents

M. Serge MOULET, Mme Caroline VILLA, M. Quentin DUROS, Mme Sabrina ROMERO, M. Pierre CRESUT, **(arrivé à 19h25)**, Mme Nathalie GILARD, M. Jean-Louis LATUGAYE, M. Jacques ASO, Mme Laure PICARD, M. Christophe MAZZOLENI, Mme Audrey RAMOND, M. Mickael MOULON, Mme Céline CAMMAS, M. Eric ESPANOL, Mme Brigitte BERTO, M. Frédéric BURGALAT, Mme Sonia GOMEZ, M. Hervé BENECH, Mme Océane HILLAIRET, Mme Chloé PLACIER, Mme Florence DELTORT, Mme Christine POMMEREUL, M. Olivier DE BENEDICTIS.

Conseillers ayant donné pouvoir

Mme Jade MALAFOSSE a donné pouvoir à M. Jacques ASO,
M. Guillaume TURROQUES a donné pouvoir à M. Serge MOULET,
M. Michel NOT a donné pouvoir à Mme Caroline VILLA,
Mme Nathalie BLATCHE a donné pouvoir à Mme Sabrina ROMERO,
M. Daniel REGIS a donné pouvoir à Mme Florence DELTORT,
Mme Louise MICHARD a donné pouvoir à M. Olivier DE BENEDICTIS.

Conseiller absent excusé

Aucun.

Secrétaire de séance

Mme Laure PICARD.

Membres en exercice - 29 | **Membres présents – 23** | **Pouvoirs - 06** | **Membre absent – 0**

Exposé

Dans le cadre du renouvellement de l'offre de la Médiathèque, de nombreux documents ont été sortis des rayonnages.

Ces biens appartenant au domaine public de la collectivité, ont été désaffectés et doivent être déclassés, afin de pouvoir être donnés à des associations, écoles... ou qu'ils puissent être revendus lors de la braderie annuelle de la Médiathèque. Les revenus de cette dernière seront versés sur le compte de la mairie de Villemur-Sur-Tarn.

Il est proposé au Conseil Municipal de déclasser 1 075 documents dont la liste est jointe ainsi que de mettre au pilon les plus abimés (1 063 documents désherbés et 12 documents pilonnés).

Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Municipal, DECIDE :

- **D'autoriser** la mise au pilon des douze documents les plus abimés selon la liste jointe ;
- **D'autoriser** le déclassement pour la cession des mille soixante-trois documents selon la liste jointe ;
- **D'approuver** les modalités de la mise à disposition du public comme définies ci-dessus ;
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Résultats du vote

Votants – 29 | Pour – 29 | Contre – 00 | Abstention – 00

La Secrétaire de séance,

Laure PICARD



Pour extrait conforme,
Le Maire,


Serge MOULET